Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25154-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 26 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/154 - MODIFICATION N°4 DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES - ANNEE 2025

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

0 4 DEC 2025

que la convocation a été faite le 19 / 11 / 2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance a été de 19 sur 29.
Nombre de votants : 19

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 26 novembre à 09 h 30 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - M. Matthias DASSOT - -M. Jean-Louis LATOUCHE - Mme Arielle REZAC.

Conseillers Municipaux : Mme Carole HIVANHOE - M. Mario LECHAT - Mme Marlène RODIER - M. Didier GOPAL - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE- M. Christian ANNETTE - Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : Mme Vivienne DALLEAU à 10h10.

A quitté définitivement la séance : M. Christian ANNETTE à 11h23.

Etaient absents : Mme Nadia WU-TIU-YEN - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. André CHERIMONT -Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER – M. Thierry GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25154-DE

DELIBERATION N°DGA-DVM/DRH/25/154

MODIFICATION N°4 DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES – ANNEE 2025

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

I. Créations :

1. Un emploi d'agent de logistique polyvalent à la Direction de la proximité et de la citoyenneté (TC).

Pour répondre au besoin de la proximité et citoyenneté en lien direct avec la direction des affaires générales en matière de gestion des livraisons de petits matériels entre les services, d'acheminement de documents urgents, de suivi de petits travaux et d'aménagement de bureaux, il est proposé la création d'un emploi d'agent de logistique polyvalent relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (cat C).

2. Trois emplois (3) d'agents polyvalents de restauration en satellite (TNC).

L'ouverture de l'école de Beauséjour implique des besoins supplémentaires pour la bonne réception et distribution des repas ainsi que l'entretien du matériel de restauration et des locaux. A ce titre, il convient de créer 3 postes d'agents polyvalents de restauration en satellite à temps non-complet relevant du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux (cat C).

Ces emplois sont rattachés à la direction de la réussite éducative, service de restauration scolaire.

3. Un emploi de chargé d'opération maintenance sur bâtiment communal : cuisine centrale et satellites (TC).

Rattaché(e) à la Direction de la Réussite Educative, le/la chargé(e) d'opération maintenance sur bâtiment assure la conduite opérationnelle de rénovation ou de maintenance des cuisines satellites et de la cuisine centrale. Il/elle supervise et planifie les opérations techniques, coordonne les prestataires externes et régie communale et s'assure du respect des normes, des délais et des budgets.

- Analyser, diagnostiquer les différentes anomalies, non-conformité des matériels et installations de la Cuisine Centrale et des satellites ainsi que la maintenance préventive et curative des bâtiments
- Consultation, suivi des coûts et planification des travaux
- Suivre les travaux d'entretien, de maintenance et réparation
- Engager les dépenses (sous la direction du Responsable)
- Tenir à jour les différents registres techniques
- Élaborer les plannings et assurer la coordination des équipes internes et des entreprises extérieures

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25154-DE

- Contrôler la conformité des ouvrages au regard des normes en vigueur
- Assurer un reporting technique et financier auprès de la hiérarchie

Poste créé sur le cadre d'emplois des Agents de Maîtrises et/ou des Adjoints Techniques Territoriaux (cat C).

Les recrutements se feront par voie statutaire. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel en application de l'article L332-8 du CGFP.
Les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et ne pourront excéder l'indice brut terminal des grades de référence.
Pour les contractuels, le niveau de qualification, de diplôme et d'expérience seront pris en compte.
Possibilité de percevoir le régime indemnitaire prévu par délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

II. Modification :

1. Modification de l'emploi de responsable de la cuisine centrale

Le poste a été initialement créé dans le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux. Afin d'élargir le vivier de recrutement et permettre notamment une meilleure cohérence entre l'emploi et le grade, il est proposé de compléter le cadre d'emploi définit initialement afin de l'ouvrir également au cadre d'emplois de catégorie B de la filière technique : Techniciens Territoriaux.

2. Modification d'un emploi d'assistante administrative

Dans le cadre de la structuration du service courrier, l'un des postes d'assistante administrative relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à TC est modifié et remplacé par un emploi de responsable du service courrier relevant du même cadre d'emplois.

Le Conseil Municipal décide :

1) De procéder à la mise à jour n°4 du tableau des effectifs budgétaires en 2025 ;
2) De procéder à la création des emplois suivants :

- Un emploi d'agent de logistique polyvalent (TC).
- Trois emplois d'agents polyvalents de restauration en satellite (TNC).
- Un emploi de chargé d'opération maintenance sur bâtiment communal (TC).

3) De procéder à la modification des emploi suivants :

- Modification de l'emploi de responsable de la cuisine centrale (Techniciens Territoriaux TC) ;

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le 15/12/2025
ID : 974-219740180-20251126-25154-DE

- Modification d'un emploi d'assistante administrative au courrier par l'emploi de responsable du service courrier (adjoints administratifs TC).

4) D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal.

La commission Affaires Générales, Finances, Economie et Développement réunie le mercredi 12 novembre 2025 a émis un avis favorable.

Le CST réuni le jeudi 13 novembre 2025 a émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Richard
NIRLO